



Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 décembre 2021

Les auditeurs de l'UE recommandent de définir une nouvelle stratégie pour le tourisme européen

L'Union européenne est la région la plus visitée au monde: quelque 37 % des touristes internationaux l'ont choisie comme destination en 2019. Toutefois, selon un rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne, le soutien apporté par l'UE au tourisme a besoin d'une nouvelle orientation stratégique. Les auditeurs ont constaté que les projets touristiques financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) donnaient des résultats contrastés: si certains projets étaient durables et avaient contribué à stimuler l'activité touristique, d'autres n'avaient eu que peu d'impact. Dans plusieurs cas, une planification insuffisante et des procédures de sélection déficientes ont entraîné une diminution de la portée des projets, des retards et des dépassements budgétaires.

Le tourisme constitue un secteur économique essentiel dans l'UE, représentant 9,9 % du produit intérieur brut et 11,6 % des emplois en 2019. Entre 2015 et le début de la pandémie de COVID-19, la Commission européenne a revu les priorités de l'UE en matière de tourisme dans le contexte de stratégies d'intervention plus larges. Mais elle ne les a pas traduites en plans d'action concrets permettant de soutenir leur mise en œuvre. En réaction à l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur le secteur touristique de l'UE, la Commission a présenté des mesures et des propositions en vue d'atténuer les effets de cette crise et a entrepris de définir un agenda pour le tourisme à l'horizon 2030.

«La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le secteur touristique de l'UE: les flux touristiques et les recettes générées ont fortement diminué», a déclaré M. Pietro Russo, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Mais ce choc direct n'est pas le seul défi auquel le secteur touristique de l'UE est confronté. Il doit faire face à d'autres enjeux, à plus long terme, liés à sa transformation écologique et numérique, sa compétitivité, sa durabilité et sa résilience.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Ce rapport est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Dans certains cas, les auditeurs ont constaté que l'aide financière de l'UE au secteur touristique n'avait pas eu l'impact positif escompté, le plus souvent pour l'une des trois raisons suivantes: les projets soutenus étaient isolés des autres infrastructures touristiques de la région, ils n'avaient pas bénéficié d'une campagne de promotion efficace ou les infrastructures financées étaient principalement utilisées par la communauté locale et non par des touristes.

Les auditeurs ont constaté que les indicateurs utilisés pour mesurer le succès des projets touristiques financés par le FEDER présentaient les problèmes suivants: la réglementation du FEDER pour la période 2014-2020 définissait un indicateur de réalisation commun pour les investissements touristiques, mais ce dernier n'était pas utilisé par tous les États membres; aucun indicateur commun de résultat n'a été utilisé au cours de cette période; les indicateurs de réalisation ne permettent pas toujours de déterminer dans quelle mesure les résultats escomptés des projets ont été atteints.

Pour remédier aux problèmes constatés, les auditeurs recommandent à la Commission de définir une nouvelle stratégie européenne pour le tourisme. Ils lui recommandent également d'encourager les États membres à appliquer des procédures de sélection pour les investissements touristiques financés par le FEDER de manière à promouvoir cette nouvelle orientation stratégique.

Informations générales

L'UE joue un rôle complémentaire dans la politique du tourisme, en ce qu'elle soutient et coordonne les actions des États membres. L'UE n'avait alloué aucune enveloppe budgétaire au tourisme en particulier pour la période 2014-2020. La Commission européenne a défini la stratégie actuelle de l'UE en matière de tourisme en 2010, et peut aider financièrement ce secteur d'activité dans le cadre de nombreux programmes de l'UE. La situation n'a pas changé pour la période 2021-2027.

Rapport spécial n° 27/2021 «*Soutien de l'UE au secteur du tourisme – Une nouvelle orientation stratégique et une meilleure approche en matière de financement s'imposent*» est disponible sur le [site internet de la Cour](#) dans 23 langues de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502